

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**RENCONTRE DES MEMBRES**

LE MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

18 h 30, École de la Passerelle

Local du personnel

PROCÈS-VERBAL

Présences : Mesdames Nathalie Amyot
Sarah Audet-Therrien
Sophie Baron
Sonia Bonneville
Sunny Breuil
Caroline Buteau
Isabelle Cyr-Boudreau
Marie-Ève Deschênes
Johanne Hébert
Marie-Hélène Leclerc
Koralie Tanguay
Sabrina Thériault, substitut
Marie-Louise Thiaw

Absence : Monsieur Marc-André Fournier

1. Ouverture de la séance, présentation des membres et vérification du quorum

Après vérification du quorum, madame Hébert procède à l'ouverture de la réunion à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue à tous et demande à chacun de se présenter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Hébert nous en fait la lecture. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par madame Caroline Buteau.

CE-23-09-01 Adopté à l'unanimité.

3. Nominations (rôles et responsabilité du conseil d'établissement)**3.1. Présidence**

Madame Hébert prend le temps de bien expliquer le rôle et les responsabilités du président. En outre, il ouvre la séance, il procède à la lecture de l'ordre du jour, il accorde les droits de parole et oriente les membres dans le but de viser la réussite de tous les élèves et il s'assure de faire respecter le sujet initié. En cas d'égalité des voix, son vote est prépondérant. Madame Hébert tient à préciser qu'il faut être disponible une semaine avant la réunion, car des rencontres d'environ 45 minutes sont prévues en vue de la préparation de chaque réunion du conseil d'établissement. Un substitut à la présidence doit être désigné, séance tenante, après l'élection du président. De plus, le président s'assure que les rencontres sont conviviales et que les membres présents prennent des décisions pour le bien commun de tous les élèves.

Madame Caroline Buteau propose madame Sarah Audet-Therrien à titre de présidente. Cette dernière accepte cette fonction pour l'année scolaire 2023-2024.

CE-23-09-02 Adoptée à l'unanimité.

3.2. Substitut à la présidence

Madame Koralie Tanguay se propose comme substitut à ce poste.

CE-23-09-03 Adopté à l'unanimité.

3.3. Secrétaire

Madame Sonia Bonneville est nommée à titre de secrétaire.

CE-23-09-04 Adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 6 juin 2023

Dans le procès-verbal du 6 juin dernier, nous aurions dû lire Sunny et non Sonny. Après avoir effectué cette correction, madame Sunny Breuil propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 6 juin 2023.

CE-23-09-05 Adopté à l'unanimité.

5. Suivi au procès-verbal de la rencontre du 6 juin 2023

Madame Hébert a reçu le rapport, d'une quarantaine de pages, des inspecteurs engagés par le CSSDN pour la vérification de nos cours d'école. Rien de dangereux, mais la désuétude des modules commence à paraître. Madame Marie-Hélène demande si les balançoires seront réparées également. C'est un dossier à suivre avec l'équipe des ressources matérielles.

6. Questions du public

Aucune question venant de l'assemblée.

Objets d'information

7. Déclaration d'intérêt

Comme chaque année, la direction nous demande de remplir ce document puisque conformément à l'article 70 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), tout membre d'un conseil d'établissement doit dénoncer les intérêts personnels directs ou indirects qu'il détient dans un organisme ou une entreprise faisant affaire ou susceptible de faire affaire avec l'école dont il est membre. La direction précise que nous avons jusqu'à la fin de la séance pour lui remettre ce document.

8. Titulaires, spécialiste et orthopédagogue

Madame Caroline Buteau mentionne avoir eu une belle rentrée scolaire. Elle parle de l'activité « Cycloforme » vécue par les élèves. Les élèves iront également aux citrouilles à la ferme Laliberté le 28 septembre. Étincelle a fait la tournée des classes pour expliquer les bons comportements à adopter à l'école. Chaque semaine, la classe ayant le mieux réussi le défi sera nommée la « classe étoile » de la semaine.

Madame Hébert fait son mea culpa, car les élèves ont commencé à vivre une sortie éducative sans être approuvée par les membres.

Madame Marie-Hélène précise aussi avoir vécu une belle rentrée scolaire. Il y a eu beaucoup d'adaptation, car plusieurs nouveaux employés à l'école. Étincelle est également arrivé à l'École de la Passerelle. D'ailleurs, la TES a déjà donné le 1^{er} défi. La classe gagnante sera celle qui a démontré le plus d'efforts pour atteindre le défi. Les élèves sont fiers d'eux; cette activité crée un sentiment d'appartenance à l'école.

Madame Sophie Baron portera assistance, à des moments précis, aux récréations afin d'enseigner les règles de jeux et démontrer aux élèves le plaisir de bouger en s'amusant.

Madame Isabelle Cyr-Boudreau a commencé ses rencontres d'élèves au début du mois de septembre. Les deux orthopédagogues ont débuté leurs ateliers dans les classes de 2^e année. Les élèves et les enseignantes apprécient cette façon de faire. Elles ont commencé les activités de conscience phonologique en 1^{re} année depuis la mi-septembre. Cette année, elles offrent également le service de francisation (17 élèves). Madame Sabrina Thériault demande comment ce service fonctionne. Madame Isabelle explique aux membres que la francisation s'enseigne sous forme de jeux. D'ailleurs, l'équipe a déjà constaté une grande amélioration de leur niveau en français.

Cet été, nous avons fait parvenir un guide Mozaïk en 10 langues puisqu'il y a de plus d'enfants migrants à notre école.

Dorénavant, les services de psychologie et d'orthophonie sont desservis par le réseau de l'Aubier. Une plage horaire est disponible pour faire des rencontres en équipe avec ces professionnels.

9. Acte d'établissement

Madame Hébert précise que s'il n'y a pas de changement, la direction n'est plus obligée de le présenter. L'acte d'établissement rappelle le niveau d'enseignement et l'adresse de l'école.

10. Élèves en plein air, neurones en santé

Marie-Hélène Leclerc a fait un suivi auprès de monsieur Coulombe, des ressources matérielles, concernant notre beau projet du parcours psychomoteur. Il a mentionné avoir lancé l'appel d'offres au début du mois. Il est important de savoir que le parcours sera composé de quatre petites sections, car c'est très dispendieux et c'est un très long processus. Normalement, selon l'appel d'offres, le parcours devrait être prêt à l'automne 2024.

Objet de consultation

11. Calendrier et fonctionnement des rencontres

Madame Hébert informe l'assemblée que les rencontres se dérouleront les mercredis afin de ne pas entrer en conflit avec d'autres réunions du CSSDN. Elle propose que les rencontres commencent à 18 h 30. Les dates sont les suivantes :

- ✓ Mercredi 8 novembre 2023
- ✓ Mercredi 13 décembre 2023
- ✓ Mercredi 21 février 2024
- ✓ Mercredi 27 mars 2024
- ✓ Mercredi 1^{er} mai 2024
- ✓ Mercredi 5 juin 2024

Ces dates pourraient être sujettes à changement en cours d'année.

CE-23-09-06

Adopté à l'unanimité.

Objets d'adoption

12. Règles de régie interne du conseil d'établissement

Madame Hébert a révisé les règles avec ses collègues. Elle a placé toutes les modifications en surbrillance afin de voir facilement les changements apportés. Des ajouts ont été faits en ce qui a trait au huis clos entre autres. De plus, si nous devons nous absenter à une réunion, il faut aviser la secrétaire afin d'assurer le quorum aux rencontres.

Elle souligne également que les séances à distance ne sont pas autorisées, car le projet de Loi 23 n'est pas encore adopté. Pour ces rencontres, il devra y avoir au moins un membre présent à l'école.

Madame Sabrina Thériault adopte les règles de régie interne.

CE-23-09-07

Adopté à l'unanimité.

13. Publicité autorisée à l'École des Petits-Cheminots

Dans les années antérieures, les membres n'acceptaient pas les publicités extérieures. Madame Hébert a été interpellée par les Scouts à cet effet.

Il est proposé d'afficher les publicités qui s'adressent à notre clientèle et seulement celles de notre secteur. Le statu quo est conservé afin qu'aucune publicité ne soit transmise par courriel ou remise aux élèves via le sac d'école.

La direction se garde un droit décisionnel quant à l'approbation de l'affichage publicitaire des activités pertinentes à notre clientèle se trouvant dans le secteur de Charny.

Madame Sunny Breuil adopte ce point.

CE-23-09-08

Adopté à l'unanimité.

Objets d'approbation

14. École accessible et inspirante 2023-2024 (54 \$)

Madame Johanne cite qu'il manquait un certain montant pour participer aux activités culturelles. C'est la raison pour laquelle des sommes ont été prises à même le budget de l'École accessible et inspirante. Madame Thiaw demande s'il y a des activités qui sont proposées en lien avec la lecture. Les enseignantes l'informent qu'il y a déjà beaucoup de lecture à l'école. De plus, il y a toujours un retour de fait lorsque les élèves arrivent d'une activité parfois sous forme d'écriture, parfois en posant des questions directement aux élèves. En avril prochain, les élèves de la 1^{re} et de la 2^e année de l'École de la Passerelle se rendront au Salon du livre. Madame Thiaw propose de faire un salon du livre à l'école. En effet, chacun des élèves pourrait apporter un livre qu'il ne lit plus et choisir un nouveau livre qu'un autre enfant n'utilise plus.

Dans nos écoles, des parents ou grands-parents viennent faire la lecture en classe. L'an passé, en 1^{re} et en 2^e année, les élèves ont écrit un livre. Les élèves de ces groupes ont présenté le fruit de leur travail à tous les groupes et à leurs parents.

De plus, dans le cadre du programme « Lire et faire lire », plusieurs bénévoles d'Écolivres viendront faire la lecture à nos élèves.

Madame Sarah Audet-Therrien adopte les sorties de l'École accessible et inspirante.

CE-23-09-09

Approuvé à l'unanimité.

15. Sorties scolaires en milieu culturel 2023-2024 (32 \$)

La mesure demande que les élèves puissent participer à deux sorties à l'extérieur de l'école. Le travail des enseignantes se complique, car le transport est très dispendieux. Madame Hébert précise que la liste des sorties sera transmise à tous les parents à même chaque titulaire.

Madame Sunny Breuil approuve les sorties scolaires en milieu culturel.

CE-23-09-10

Approuvé à l'unanimité.

16. Cahiers d'apprentissage (le matériel didactique)

Madame Hébert mentionne que l'idée était bonne. Coopsco a été à la hauteur de nos attentes. Toutefois, la Boutique scolaire demandait des frais d'assemblage en plus de manquer de cahiers d'apprentissage. Aussi, elle affirme avoir eu un grand malaise d'avoir fait déplacer les parents pour qu'ils fassent l'achat des cahiers et qu'ils n'étaient pas disponibles. Ce fut un irritant pour tous et du travail supplémentaire. Les parents ont bien compris la nouvelle procédure.

Seulement cinq parents n'avaient pas commandé leurs cahiers, dont trois qui n'étaient supposément pas au courant.

La direction demande aux membres s'ils veulent revenir à l'ancienne méthode ou s'ils désirent poursuivre le mandat avec Coopsco seulement.

Il est convenu de revenir à l'ancienne méthode, c'est-à-dire que l'école achètera les cahiers d'apprentissage pour tous les élèves. La formule avec Coopsco sera reconduite pour les fournitures scolaires seulement.

Madame Sarah Audet-Therrien adopte ce point.

CE-23-09-11

Approuvé à l'unanimité.

Objets de rapports

17. Rapport de la Présidente

Madame Audet-Therrien n'a rien à signaler.

18. Rapport de la responsable au comité de parents

Madame Breuil n'a pas encore assisté à la première rencontre.

19. Rapport de la responsable de l'OPP

Comme il a été décidé l'an passé, la campagne de financement « Martin Desserts » sera offerte avant Noël. Madame Sabrina Thériault s'occupera de ce dossier. L'an dernier, ce fut un irritant, car les gens devaient payer en argent seulement. Cette année, « Martin Dessert » s'est affilié avec la compagnie Perfection. Le coût pour un gâteau est de 24 \$ ou de 25 \$. De cette somme, 7 \$ ira directement à l'école. Notre campagne commencera le 23 octobre pour se terminer le 15 novembre. Il est proposé d'offrir cinq choix dans la vente. Les membres décident d'enlever de la vente : le framboisier, le forêt noire et le mille-feuille.

Madame Tanguay mentionne qu'il serait plus avantageux pour l'école d'utiliser la plateforme numérique Desjardins. Toutefois, Perfection n'utilise pas cette plateforme. Comme la campagne a été choisie en 2022-2023, nous ne pourrons rien faire avec cette option.

Un message sera envoyé à tous les parents à même le Billet d'embarquement pour les informer. Il est proposé de garder un pourcentage pour investir dans les cours d'école, d'octroyer une somme aux enseignantes pour l'achat de jeux éducatifs et de garder un montant pour la tenue du pique-nique annuel.

À la prochaine rencontre, une décision devra être prise quant au choix du photographe.

Madame Sophie Baron approuve la campagne de financement.

CE-23-09-12

Approuvé à l'unanimité.

20. Rapport de la responsable du service de garde

Madame Amyot nous informe que les éducatrices utilisent également Étincelle au service de garde afin de permettre une continuité avec l'école.

Le service de garde a intégré une nouveauté cette année soit le service de traiteur. Pour le moment, que du positif; aucune erreur et les portions sont généreuses. Le seul bémol c'est que le service de garde doit fournir les ustensiles. Il serait intéressant de savoir le nombre de parents qui utilisent ce service. Cette dernière nous fera le suivi à la prochaine rencontre.

L'an dernier, nous avons décidé de choisir la danse comme activité parascolaire dès l'automne. Nouveauté : pour les élèves inscrits au service de garde, ils mangeront dans les classes avec leur groupe. S'ils ne sont pas inscrits, ils dîneront avec l'animateur. Cela permettra à l'enseignante d'éducation physique de préparer son matériel avant le cours, de permettre également aux élèves de manger dans un environnement plus calme et cela évitera de salir le gymnase avant le cours d'éducation physique.

À l'hiver, les activités parascolaires proposées sont : le mini-hockey, le soccer, le taekwondo, le club de course et le yoga. Si le mini-hockey est choisi, il faudra être certain que chacun des élèves porte un casque ainsi que les lunettes. Les membres optent pour l'activité : Académie mini-sportifs - mini-hockey.

Dû au manque d'espace à l'école et au coût associé à chacune des activités parascolaires, les membres ont choisi d'offrir une activité seulement par saison pour ne pas pénaliser les élèves dont les parents n'auraient pas l'argent nécessaire pour inscrire leurs enfants.

Au printemps : le comité hésite entre le Taekwondo ou le baseball – Madame Nathalie s’informerait et nous reviendra avec plus de détails.

Un tableau est présenté par madame Amyot afin que les membres prennent connaissance des activités et/ou sorties proposées lors des journées pédagogiques. Il est important de savoir que même si les élèves restent à l’école, les activités sont très coûteuses.

Notre but ici est de connaître le montant maximal à facturer lors des journées pédagogiques. Les élèves aiment beaucoup faire des sorties en autobus et les éducatrices apprécient autant faire des sorties avec leurs élèves, car le lien est différent. Après réflexion, il est convenu de choisir des activités et/ou sorties à moins de 25 \$ à raison de trois fois dans l’année. Comme le prix des activités proposées est plus élevé, il est convenu de ne pas faire de sorties à l’extérieur. En ce qui concerne les animations spécialisées à l’école par une entreprise extérieure; il est convenu d’ajouter, si nécessaire, des frais supplémentaires aux activités pour totaliser 25 \$. En effet, comme les activités ne sont pas offertes pour la journée complète, les éducatrices devront faire des ateliers ou autres animations pour occuper les jeunes. Le service de garde est un service payant. C’est la raison pour laquelle nous n’offrons pas de campagne de financement.

Le Marché printanier sera reconduit pour l’année scolaire en cours.

21. Rapport de la direction

Madame Hébert informe les membres que le projet éducatif sera reconduit dès janvier 2024. Les valeurs, notre mission et notre vision restent identiques. Nous aurons de nouveaux enjeux et de nouvelles orientations en lien direct avec le PEVR du CSSDN.

La 1^{re} communication sera déposée dans le Mozaïk portail dès le 13 octobre. Le canevas pour les élèves du préscolaire 4 ans et 5 ans sera le même. Cette communication portera sur l’apprentissage et le comportement.

Le 26 septembre, un exercice d’évacuation a été fait à l’École Notre-Dame; tout s’est très bien déroulé. Les parents ont reçu un message à cet effet. À l’École de la Passerelle, cette pratique se tiendra le 28 septembre. Un exercice de confinement sera reconduit, dès que nous obtiendrons les informations du service de police.

Elle mentionne que tout le personnel est en négociation cette année.

Selon les ressources financières, l’école devra se prévaloir d’un coffre-fort puisque nous amassons de l’argent par le biais de campagnes de financement.

La psychoéducatrice est en arrêt de travail. Mme Émy Bisson, agente de réadaptation, fera son entrée à notre école pour le remplacement de cette dernière. Elle travaillera à raison de quatre jours/cycle.

22. Levée de l’assemblée

Tous les sujets prévus à l’ordre du jour étant épuisés, madame Koralie Tanguay procède à la levée de l’assemblée à 20 h 40.

La prochaine rencontre se tiendra le 8 novembre à 18 h 30

CE-23-06-13

Adopté à l’unanimité.

Sarah Audet-Therrien
Présidente

Johanne Hébert
Directrice